



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 38465

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur le fait qu'un medicament qui permet un traitement nouveau depuis trois ans, le Becotide 250, n'est pas pris en charge par la securite sociale, malgre de tres nombreuses demandes emanant, pratiquement, de tous les pneumologues de France et y compris des societes savantes. L'autorisation de mise sur le marche existe depuis plusieurs annees, mais il y a desaccord sur le prix de vente. Le Becotide 250 coute 180 francs environ chaque flacon, et il en faudrait deux par mois a une de mes administrees, travaillant a mi-temps et en charge d'un enfant, hospitalisee pour une pathologie chronique ; depense qui excede ses possibilites financieres. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour qu'un accord rapide sur le prix de vente du Becotide 250 intervienne, afin de permettre un remboursement par la securite sociale et son utilisation par les malades les plus demunis.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38465

Rubrique : Assurance maladie maternite: prestations

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1348